



EN 91V1 05/03/12 CC

**Conditions Générales d'Inscription**

**THALATHERM**

**A destination exclusive des particuliers et  
demandeurs d'emploi**

Entre **FORMATION CONSEIL THALATHERM** représenté par sa **Directrice Christine DORLEANS**

et

domicilié(e) à

désigné(e) ci-dessous "l'apprenant",

Il est convenu ce qui suit :

### **Introduction**

Les conditions générales d'inscription suivantes représentent l'ensemble de l'offre de formation de la SARL Thalatherm (Villa Coulet – Avenue des thermes - 04800 Gréoux les Bains), à destination exclusive des particuliers et demandeurs d'emploi.

Le fait de passer commande implique l'adhésion pleine et entière de tout client aux présentes conditions générales d'inscription. Toute clause ou disposition contraire à ces dernières, stipulée sous quelque forme que ce soit par un client, est inopposable à la SARL Thalatherm.

Cette dernière se réserve le droit de ne pas répondre positivement à une commande qui lui serait soumise.

Les conditions générales d'inscription sont prioritaires sur tout autre document (mailing, prospectus ou autres publicités) dont la valeur reste indicative et ponctuelle.

Aussi, la SARL Thalatherm, vend ses prestations de formation sur le site [www.formation-thalatherm.com](http://www.formation-thalatherm.com) dans les conditions définies ci après :

### **Article 1 : Inscription**

Toute inscription d'un apprenant doit être établie par écrit et/ou en ligne à travers un bulletin d'inscription disponible sur le site internet [www.formation-thalatherm.com](http://www.formation-thalatherm.com). Ce dernier doit être ensuite validé par le service pédagogique de Thalatherm. L'inscription est définitive après le paiement de la formation par les particuliers et demandeurs d'emploi aux conditions mentionnées ci-après, à raison de 30 % maximum des sommes dues à la signature des présentes conditions générales d'inscription et 70 % au démarrage de la formation (inscription administrative puis technique), et conformément à l'article L. 444-8 de l'Ordonnance n°2000-549 du 15 juin 2000 du Code de l'Education Nationale.

### **Article 2 : Tarifs**

#### **- Formation Hydro-Praticien :**

*Tarif : 3 290 Euros*

*- soit 3 fois sans frais*

*- soit 10 fois 340 Euros*

*Les tarifs des formations Thalatherm sont indiqués en euros et toutes taxes comprises. Toute inscription est payable en euro, quelle que soit son origine. Le paiement d'une inscription vaut acceptation des présentes conditions.*

*Les tarifs des formations s'entendent hors frais de dossiers (voir Article 11).*

### **Article 3 : Modalités de paiement**

Un devis est joint suite à chaque demande d'inscription.

Les paiements peuvent être échelonnés en 3 ou 10 fois (voir tarifs ci-dessus).

Les paiements s'effectuent par chèques. L'encaissement des chèques sera effectué au 5 ou au 20 des mois suivants consécutivement le début de la formation. Tous les chèques doivent être parvenus au service inscription de Thalatherm à Gréoux les Bains pour une inscription définitive en formation. Tout retard de paiement, ou non respect de l'échéancier entraînera le refus d'acceptation à la formation choisie ainsi que l'interruption de service sur la plateforme de cours Thalatherm.

### **Article 4 : Comportement de l'apprenant**

L'acceptation des présentes conditions générales d'inscription vaut acceptation des règles de bonne conduite lors de l'utilisation de la plate-forme de formation [www.thalatherm-online.com](http://www.thalatherm-online.com) telles qu'elles sont exprimées dans l'article 9 : Propriété Intellectuelle.

Thalatherm se réserve le droit de supprimer l'accès à la formation à tout apprenant ayant enfreint ces règles.

### **Article 5 : Déroulement de la formation**

Les conditions de déroulement de la formation seront communiquées à l'apprenant lors de son rendez-vous téléphonique : les conditions d'accès aux contenus et services de formation (présentiel, tutorat). Le descriptif de la formation et sa durée sont consultables sur le site Internet [www.formation-thalatherm.com](http://www.formation-thalatherm.com). Le devis, le courrier d'acceptation pédagogique de l'apprenant et la charte du tutorat attestent de l'engagement de Thalatherm sur les conditions de déroulement de la formation.

#### **5.1. Conditions précises de la formation :**

##### **5.1.1. Chaque module de cours est ainsi constitué :**

- **Cours en ligne – supports pédagogiques**
- **Ressources numériques complémentaires et diverses (multimédia)**
- **Séquences de tutorat asynchrone**
- **Tests d'évaluations**
- **Activités individuelles et/ou de groupe (exercices, QCM...)**

**5.1.2.** L'étudiant dispose d'un suivi régulier de son apprentissage par le tuteur responsable du cours sur la plateforme Thalatherm.

**Plusieurs niveaux de tutorat sont proposés :**

- **Tutorat technique de la plateforme**
- **Tutorat pédagogique – ingénierie/conception des cours**
- **Tutorat des cours (réalisé par nos tuteurs/experts)**

Les situations de tutorat se déroulent essentiellement en mode asynchrone, avec usage de séquences en présentiel. Ou tutorat synchrone entre les sessions permettant de donner aux étudiants des consignes relatives à l'organisation de leur travail et la réalisation de tâches spécifiques.

Dans certaines matières, le tuteur donne des rendez-vous ponctuels pour pouvoir communiquer en temps réel (en « synchrone ») avec les apprenants concernés et vérifier l'état d'avancement de la tâche. Toutes ces activités sont consignées dans le calendrier et les fiches de suivi.

**5.1.3.** Les cours proposés par les enseignants comprennent une partie d'exercices, que les étudiants sont amenés à travailler et soumettre à leur enseignant. Les enseignants fournissent une correction personnalisée de ces devoirs à chaque étudiant, sous forme d'annotations et commentaires.

Les évaluations sont individuelles ou collectives. Le travail collaboratif est encouragé car il permet une entraide mutuelle entre apprenants.

#### **5.1.4. Évaluation des acquis – Cours**

Chaque module de cours fait l'objet d'une évaluation finale obligatoire et d'un contrôle continu par la réalisation de tests tout au long du cursus de formation.

#### **5.1.5. Évaluation de l'expérience professionnelle**

Pour cette formation, un stage pratique est obligatoire pour valider la certification. Si la durée du stage n'est pas respectée ou si la convention de stage n'est pas signée, cela entraînera l'annulation du stage. Pour l'obtention de la certification, un rapport de stage d'environ 20 à 30 pages devra être présenté.

#### **Article 6 : Configuration technique**

L'accès et l'utilisation des services en ligne de Thalatherm sont soumis aux pré-requis informatiques suivants :

- |  |  |
|--|--|
| - <b>Connexion Internet ADSL 512Ko</b> | - 100 Mo disponibles sur le disque dur |
| - Microsoft Windows® XP/Vista          | - Carte son 16-bits                    |
| - Internet Explorer ou Mozilla Firefox | - Carte graphique 32 bits ou plus      |
| - Plugin Flash 7 ou supérieur          | - Résolution 1024 x 768                |
| - Un PC avec processeur 1 GHz          | - 512 Mo de RAM                        |

**Vous reconnaissez avoir vérifié que votre configuration informatique utilisée est en conformité avec la configuration requise pour l'utilisation des services proposés sur le site [www.thalatherm-online.com](http://www.thalatherm-online.com).**

**La responsabilité de Thalatherm ne pourra en aucun cas être recherchée en la matière.**

### **Article 7 : Utilisation des mots de passe Thalatherm**

Un mot de passe et un identifiant de connexion seront attribués pour avoir accès à la plate forme Thalatherm et aux différentes formations. Ils sont strictement personnels et confidentiels. Tout apprenant s'engage à conserver secret son mot de passe et son identifiant et à ne les divulguer sous aucun prétexte à tout tiers (y compris sa famille, son employeur...), sous peine de poursuites judiciaires. L'utilisation de ce mot de passe, est faite sous l'entière responsabilité de l'apprenant. De ce fait, s'il venait à l'égarer ou à se le faire dérober, il se doit de prévenir Thalatherm immédiatement, afin que l'on puisse les annuler et en attribuer de nouveaux. Thalatherm se réserve le droit de supprimer l'accès à la formation à tout apprenant qui aurait transmis son mot de passe à une tierce personne, et ce sans possibilité de remboursement.

### **Article 8 : Stages en entreprise**

Les stages en entreprise font l'objet d'une convention de stage réalisée par Thalatherm. Tout projet de stage doit dans un premier temps être soumis à validation par le Service pédagogique de Thalatherm qui vérifiera l'adéquation entre le poste occupé par le stagiaire et la formation choisie.

### **Article 9 : Propriété intellectuelle**

Les cours en ligne disponibles sur la plate-forme de formation [www.thalatherm-online.com](http://www.thalatherm-online.com) sont la propriété de leurs auteurs, qui ont cédé à Thalatherm les droits de reproduction et représentation des ressources commandées, dans le respect de la législation en vigueur sur la propriété intellectuelle. L'apprenant est autorisé à télécharger, enregistrer informatiquement et imprimer sur papier les données auxquelles il accède pour un usage strictement personnel afin d'étudier dans le cadre de sa formation. Cette possibilité ne peut en aucun cas être utilisée pour reproduire la totalité des cours et ressources constituant tout module de formation. L'apprenant s'interdit de copier, publier, diffuser ou vendre, de quelque manière que ce soit, ces données et plus généralement de porter atteinte, directement, indirectement ou par l'intermédiaire de tiers auxquels il serait associé, de quelque façon que ce soit, aux droits de reproduction et représentation acquis par la SARL Thalatherm, ni aux droits moraux et patrimoniaux des auteurs et de leurs ayants-droits.

### **Article 10 : Responsabilités de Thalatherm**

Thalatherm s'engage à mettre en œuvre tous les moyens dont il dispose pour assurer l'accès à ses formations auprès de ses apprenants.

Thalatherm dégage toute responsabilité quant au contenu des forums des apprenants.

Si la responsabilité de Thalatherm était retenue dans l'exécution du présent contrat, l'apprenant ne pourrait prétendre à d'autres indemnités et dommages intérêts que le remboursement des règlements effectués au titre des frais de formation.

En aucun cas, Thalatherm ne peut être tenu pour responsable de problèmes d'accès à l'Internet, de mauvaises transmissions de courriers électroniques, de mauvaises connexions Internet

Thalatherm se réserve le droit, sans préavis, d'ouvrir ou non une formation. Dans ce cas, tous les apprenants déjà inscrits et ayant payé des droits d'inscription, se verront alors rembourser l'intégralité des sommes versées.

Dans le cas où Thalatherm ne pourrait délivrer correctement ses formations (impossibilité de livraison), l'apprenant se verrait rembourser l'intégralité des sommes versées.

### **Article 11 : Résiliation de contrat de formation**

La résiliation ne pourra se faire de plein droit et sans formalités judiciaires que par lettre recommandée avec accusé de réception. La date prise en compte étant la date de présentation du recommandé par les services postaux, à charge pour Thalatherm de retirer le recommandé dans les meilleurs délais. Pour les personnes se trouvant en dehors du territoire français (Dom/Tom compris) au moment de la résiliation, un fax adressé au 04 92 77 69 28 (numéro de Gréoux) plus un mail adressé à [infos@formation-thalatherm.com](mailto:infos@formation-thalatherm.com), feront office de lettre recommandée. La date prise en compte sera celle du jour de l'envoi du dernier message de résiliation (fax ou mail). Un règlement de 30% des frais de formation (majoré du prix des fournitures et des frais administratifs) sera dû en cas de résiliation unilatérale du contrat par l'apprenant, avant expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date de signature du contrat

Tout arrêt en cours de formation après expiration du délai de 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, entraîne :

- le paiement intégral de la formation et ce sans délai,
- la perte de tous les avantages liés à cette inscription (points formation, avantages auprès des partenaires Thalatherm etc.).

En cas de résiliation du contrat de formation dans les 7 premiers jours, lorsque l'accueil de l'apprenant par l'équipe pédagogique a été réalisé et/ou que l'apprenant a accédé à la plate-forme de formation Thalatherm, une somme de 50 euros correspondant aux frais d'accueil et aux frais engagés par Thalatherm lors de la consultation des espaces de la plate-forme de formation sera retenue.

### **Article 12 : Cas de force majeure**

Aucune des deux parties ne sera tenue pour responsable vis à vis de l'autre de la non exécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation du présent contrat consécutivement à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française. Le cas de force majeure suspend les obligations nées du présent contrat pendant toute la durée de son existence.

### **Article 13 : Protection des données informatisées**

Dans le cadre de la loi « Informatique et Liberté », seuls les tiers autorisés, conformément à la déclaration établie lors de la création du fichier auprès de la CNIL (Commission Nationale Informatique des Libertés), auront accès aux informations concernant les apprenants, pour lesquels ils disposeront d'un droit d'accès et de rectification.

**Dispositions légales sur l'enseignement à distance**

*Selon la loi du 12 juillet 1971, article 9, « À peine de nullité, le contrat ne peut être signé qu'au terme d'un délai de 7 jours francs après sa réception. Le contrat peut être résilié par l'élève, ou son représentant légal, si par suite d'un cas fortuit ou d'une force majeure, il est empêché de suivre l'enseignement correspondant.*

*Dans ce cas, la résiliation ne donne lieu à aucune indemnité. Jusqu'à l'expiration d'un délai de 3 mois à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat, celui-ci peut être unilatéralement résilié par l'élève moyennant une indemnité dont le montant ne saurait excéder trente pour cent du prix du contrat, fournitures non comprises.*

*Les sommes déjà versées peuvent être retenues à due concurrence. Les livres, objets ou matériels dont le contrat prévoyait la fourniture à l'élève et qui ont été effectivement livrés à la date de résiliation restent acquis pour la valeur estimée au contrat. Il ne peut être payé par anticipation plus de trente pour cent du prix convenu, fournitures non comprises.*

***J'atteste avoir pris connaissance et accepte les présentes conditions générales d'inscription.***

Date

Nom

Prénom

Lu et Approuvé

Signature

*(Parafez toutes les pages de vos initiales (CGI + annexe), inscrivez vos noms et prénoms, la date et la mention « lu et approuvé »)*